



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

## **EHPAD Le Patio de Jeanne**

### **FICHE DE POSTE QUALIFICATION : INFIRMIER(E)**

**Convention collective : IDENTIFICATION SELON LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 31 OCTOBRE 1951**

**Métier** : Infirmière - Niveau III

**Filière** : Médico- social, Personnes Agées Dépendantes

**FORMATION/DIPLOME** : Diplôme : Infirmier(e) Diplôme(e) d'Etat

**DEFINITION DU METIER SELON LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE:**

#### **FICHE DE FONCTION INFIRMIERE :**

« Art. L 4311-1 : Est considéré comme exerçant la profession d'infirmière ou infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription médicale ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou encadrement. »

« Art. R 4311-1: L'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation d'éducation à la santé. Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers et infirmières sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel. Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

Dans le cadre du respect des prescriptions médicales, en application de son rôle propre l'infirmière dispense des soins afin de maintenir et/ou de restaurer la santé des résidents ».

**EHPAD LE PATIO DE JEANNE**

15 rue Jeanne Jugan – 66100 PERPIGNAN

Tel : 04.68.54.60.24



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

**QUOTIDIENNEMENT :**

**Matin :**

- Connaissance des transmissions écrites
- Préparation des traitements délégués
- Transmissions orales (équipe nuit + jour)
- Réalisation des prises de sang en dehors des jours de venue du laboratoire
- Distribution des traitements pendant le petit déjeuner (contrôle, traçabilité, signature)
- Toilettes évaluatives des entrants
- Pansements et soins programmés sur la journée

**Midi :**

- Distribution des traitements en cours de repas (contrôle, traçabilité, signature)

**Après-midi :**

- Temps de transmissions orales (avec selon les jours de la semaine, analyse des chutes, analyse des contentions, formation/information)
- Tâches administratives
- Soins divers en fonction des besoins du Résident
- Réajustement traitement avec la pharmacie si besoin
- Distribution des traitements en cours de repas (contrôle, traçabilité, signature)
- Traçabilité et transmissions écrites pour les collègues du lendemain
- Transmissions orales avec équipe de nuit

**Se rajoute à cela :**

- Traçabilité
- Accompagnement et échanges avec les différents acteurs soignants : kinésithérapeute, diététicienne, pédicure...  
L'IDE assiste à la consultation des médecins traitants pour donner et recueillir les informations.  
NB une consultation fixe hebdomadaire pour 2 médecins (l'une le mardi après-midi, l'autre le jeudi matin)
- Gestion des imprévus dont problème médical aigu, Urgences, départ en hospitalisation non programmée, décès...
- Phase administrative du travail : suivi de résidents hospitalisés, contact avec les familles, lien avec le laboratoire d'analyse et la pharmacie
- Action en lien avec le rôle de référent (référent résident et référent thématique : alimentation /nutrition, accompagnement des étudiants, douleur/soins palliatifs...)

**EHPAD LE PATIO DE JEANNE**

15 rue Jeanne Jugan – 66100 PERPIGNAN

Tel : 04.68.54.60.24



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

**DE FACON HEBDOMADAIRE :**

- Organisation des rendez-vous (bon de transport, réservation ambulances, accompagnement, mot de liaison)
- Gestion du stock des traitements si besoin
- Participation à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés
- Réunion médicale avec le médecin coordonnateur
- Réunion d'organisation des soins IDE avec l'IDEC

**MENSUELLEMENT :** (tâches réparties chaque lundi par roulement)

- Nettoyage des chariots de médicaments
- Gestion des stocks de matériel et rangement des placards
- Vérification du matériel du chariot d'urgence

NB la pharmacie (extérieure à l'établissement)

- gère l'acheminement et le rangement des traitements (chariot de distribution avec traitement dans rangement individualisé et sous blister + casier individualisé pour les formes non comprimé),
- contrôle les dates de péremption du chariot d'urgence et de la pharmacie tampon

**MISSION 1 : LES SOINS**

**L'IDE dispense des soins personnalisés :**

- Prépare, contrôle et distribue les traitements
- Réalise des actes techniques : injection, prise de sang, pansements, ablation de points de suture, pose de sonde urinaire, pose de perfusion (le plus souvent sous cutanée), etc...
- Dispense des soins d'aérosolthérapie, d'aspiration bronchique et médication pulmonaire par inhalateur...
- Selon les besoins, dispense des soins de nursing : toilette, massage, change, réparation et entretien de l'état cutané, pose de contention

**L'IDE effectue la surveillance clinique des résidents** (TA, glycémie, température, etc...)

Elle met en œuvre le traitement adéquat si nécessaire, selon les protocoles, en le traçant sur le logiciel de soins

**EHPAD LE PATIO DE JEANNE**

15 rue Jeanne Jugan – 66100 PERPIGNAN

Tel : 04.68.54.60.24



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

**L'IDE s'assure de la mise en place et du suivi de la prise en charge nutritionnelles (texture, régimes alimentaires) :**

- Echange avec la diététicienne
- S'assure de la prescription et de son respect au niveau de la cuisine
- Etablit une fiche de surveillance alimentaire et hydrique si nécessaire
- Transmet les informations aux aides-soignantes du secteur et s'assure du bon respect des consignes en s'assurant du suivi mensuel du poids des résidents
- Mène des actions (préventives) contre la déshydratation et la constipation

### **MISSION 2 : LE SUIVI MEDICAL**

L'IDE réalise le suivi global du résident à travers les consultations médicales programmées ou en situation d'urgence, en collaboration avec l'équipe et/ou les familles, sous le couvert du cadre de service ou du directeur.

Elle assure la liaison avec les médecins traitants pour tous les résultats biologiques ou paracliniques en vue des réajustements nécessaires.

La prestation assurée, quelle qu'elle soit, doit toujours être individualisée et répondre aux priorités et critères du libre choix de consentement du résident, à défaut de sa famille tel qu'il est défini dans le projet de soin infirmier et projet d'accompagnement personnalisé.

### **MISSION 3 : GESTION ET UTILISATION DU DOSSIER DE SOINS**

- Mise à jour des données sur le logiciel de soin
- Classement et archivage des ordonnances
- Classement et archivage des résultats biologiques et radiologiques
- Tenue à jour des diagrammes de soins et des relèves
- Transmission des différentes facturations au service compatibilité, entre autre pharmaceutique.

### **MISSION 4 : COMMUNICATION/INFORMATION**

L'IDE assure une communication construite autour et avec :

- Les aides-soignantes en les encadrant au quotidien.
- Les différents membres pluri professionnels intervenant dans l'accompagnement du Résident, lors des réunions d'équipe.

**EHPAD LE PATIO DE JEANNE**

15 rue Jeanne Jugan – 66100 PERPIGNAN

Tel : 04.68.54.60.24



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

- Les intervenants paramédicaux pour la rééducation : kinésithérapeute, orthophoniste ; mais aussi la pédicure.
- Les familles par les visites, les appels téléphoniques
- Le service de restauration pour collaborer à la commission interne des repas.
- Le service compatibilité pour les facturations

et avec la direction de l'établissement pour l'organisation du travail infirmier, le planning, les besoins matériels, etc.

Elle intervient auprès du résident pour le faire participer à l'information et à l'éducation en matière d'hygiène de vie, de diététique, des traitements et du suivi de chacun, des conduites addictives, des pathologies selon le potentiel du résident.

#### **MISSION 5 : GESTION DES STOCKS ET DU MATERIEL**

- Entretien et la bonne utilisation du matériel pour l'exécution des soins
- Gestion des produits nécessaires aux soins : commande de la parapharmacie, stock, etc.
- Vérification du chariot et matériel d'urgence
- Vérification, en cas de non occupation des locaux, la fermeture impérative et systématique de l'infirmierie et de la pharmacie
- Entretien de la propreté et du rangement de l'infirmierie.

#### **MISSION 6 : TRANSMISSION DE SON SAVOIR ET SON EXPERIENCE**

- Encadrer un nouveau collègue (IDE ou AS) et transmettre les consignes et le fonctionnement du service.
- Encadrer les stagiaires IDE ou AS
- Participer à l'actualisation des connaissances par le biais de la formation professionnelle.

#### **LIENS HIERARCHIQUES ET REGLES DE DELEGATION : L'infirmier(e) est positionné(e) hiérarchiquement :**

**1) administrativement** : sous l'autorité du Directeur, et par délégation, les Cadres de l'établissement.

**2) médicalement** : sous la responsabilité du Médecin Coordonnateur, les médecins traitants et spécialistes.



ASSOCIATION  
**Joseph Sauvy**

Dans le cadre fonctionnel, le rôle infirmier se situe au niveau des résidents en relation avec :

- Le Résident, sa famille ou son représentant légal
- L'équipe d'encadrement
- Les structures externes médicales : laboratoire, pharmacie, hôpital, etc.
- Les fournisseurs : pharmacie, centre d'orthèses, etc.
- Tous les services internes de l'EHPAD : lingerie, logistique, entretien.

Dans le cadre spécifique du droit du travail, de la convention collective, des procédures et instructions relatives à la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 ainsi que des spécificités de l'Etablissement, l'IDE :

- Entretien des relations franches et cordiales avec ses collègues et la Direction dans un souci de faciliter le travail en équipe.
- Assure l'encadrement et la formation des stagiaires de son activité

L'infirmière de l'EHPAD participe à la mutualisation des moyens humains de la structure, pour répondre aux besoins ponctuels qui s'inscrivent dans la continuité et la sécurisation de l'accompagnement des résidents, accueillis et patients de la structure.

Cette fiche peut être modifiée, à tout moment, par l'employeur sans que cela ne constitue une modification du contrat de travail.

**Le Salarié**

**Le Directeur**